© ID/agence photo

PRODUITS D'IMPRÉGNATION DANS L'INDUSTRIE DU BOIS

« La manipulation en toute sécurité des biocides est en tête de notre liste de priorités »

Afin de rendre le bois plus résistant aux champignons et aux insectes, il est souvent traité préventivement avec un agent conservateur. Cette conservation du bois se fait généralement en l'immergeant dans un biocide ou en l'imprégnant sous pression. Les biocides peuvent être très efficaces, mais ils présentent également des risques pour la santé. « Nous suivons scrupuleusement les mesures de sécurité et les obligations liées à l'utilisation des produits biocides », affirme Freddy Vermeersch, directeur de la société d'imprégnation Vernafix.

Couvreurs, charpentiers, menuisiers, jardiniers... Tous sont en contact régulier avec du bois traité avec des biocides, en particulier des conservateurs pour bois. Les biocides sont utilisés pour lutter contre les organismes nuisibles tels que les champignons et les parasites. Toutefois, certains de ces produits peuvent présenter un risque significatif pour la santé et peuvent être toxiques, cancérigènes ou nocifs pour la reproduction. Ils appartiennent au « circuit restreint » et sont principalement réservés aux utilisateurs professionnels.

Comment et pourquoi le bois est-il conservé ?

Le bois est divisé en cinq classes d'utilisation. Par exemple: « utilisation intérieure » (classe I) ou « utilisation extérieure, par tous les temps » (classe III). Plus la classe d'utilisation est élevée, plus le risque de dégradation par des facteurs environnementaux (par exemple par des champignons ou la pourriture du bois) est important. Si le bois n'est pas naturellement assez durable pour l'utilisation souhaitée, il peut être traité avec un biocide. Les deux méthodes de traitement les plus courantes sont l'imprégnation sous pression et l'immersion. Ces deux méthodes exigent le port de chaussures de sécurité, de lunettes de protection et de gants.

Imprégnation sous pression : autoclaves
Chez Vernafix, le bois est imprégné sous pression. Le bois est placé dans un récipient sous pression scellé (ou autoclave) entièrement automatisé et contrôlé par ordinateur. La cuve d'imprégnation est vidé de son air, ce qui provoque aussi une vide d'air dans le bois. L'autoclave se remplit alors du produit biocide venant du réservoir de stockage. La pression augmente jusqu'à ce que la bonne quantité de biocide soit introduite dans le bois. Puis la pression baisse à nouveau et l'excès de liquide présent dans le bois est aspiré sous vide. Enfin, le bois est placé dans un hangar ouvert pourvu d'un toit pour qu'il puisse sécher et pour que le conservateur puisse se fixer au bois.

Imprégnation sans pression : stations d'immersion

Une autre méthode que le traitement sous pression est l'immersion, qui a lieu dans une station d'immersion. Le bois est immergé dans un grand bain de biocides. Il est ensuite égoutté au-dessus du bain.

Pour les bois des classes d'utilisation inférieures, pour lesquels le risque de dommages par l'humidité, les champignons ou les insectes est plus faible, on recourt souvent à l'immersion.

Un processus entièrement contrôlé par ordinateur régule la concentration des biocides dans les cuves d'imprégnation.

Cuves d'imprégnation contrôlées par ordinateur

« En tant que grossiste, nous fournissons des lattes et des poteaux en bois traité aux négociants en bois », déclare Freddy Vermeersch, directeur de l'entreprise familiale Vernafix. « Ils se retrouvent ensuite en grande partie dans le secteur des jardins, par exemple pour l'installation de clôtures. Une plus petite partie de ces produits sont utilisés dans la construction. Par exemple, pour les bardages. »

Dosage contrôlé par ordinateur

Les conservateurs pour bois présentent des dangers. Ils sont nocifs en cas d'ingestion et sont corrosifs. Vous pouvez préserver chimiquement le bois en l'immergeant dans une cuve d'imprégnation ou en l'imprégnant sous pression sous vide (voir encadré). « Nous travaillons avec deux cuves d'imprégnation qui fonctionnent sous pression. Un processus entièrement contrôlé par ordinateur détermine le dosage des biocides et des autres substances actives (flux) dans la cuve. L'opérateur ne doit s'approcher de la cuve que lorsqu'un échantillon et une vérification sont nécessaires. De cette manière, l'exposition de nos travailleurs est réduite au minimum. En cas de problème, par exemple une perte de pression, nous en sommes immédiatement informés. »

Double contrôle

Vernafix est titulaire d'un certificat ATG (Agrément Technique/Technische Goedkeuring) pour son procédé de traitement du bois. Trois fois par an, WOOD.BE effectue un audit chez Vernafix. « Nous prélevons les échantillons nécessaires pour les analyser dans notre laboratoire : quelle quantité de liquide le bois retient-il ? Le produit final est-il conforme et sûr à l'usage ? », déclare Sébastien Coudevylle, responsable de la préservation et de la qualité du bois chez WOOD.BE.

Comme Vernafix et WOOD.BE surveillent tous les éléments de près, ils intègrent un double contrôle et une sécurité maximale. En outre, une évaluation de la qualité a été effectuée à la demande de l'entreprise elle-même. Selon Coudevylle, « En Belgique, la certification ATG n'est pas obligatoire. Nous recommandons toutefois aux entreprises d'imprégnation et aux stations d'immersion disposant d'un certificat ATG de le mettre en avant dans leur communication avec les clients. Par exemple, en le mentionnant sur la facture. De cette manière, nous espérons également convaincre les utilisateurs de la qualité du produit final. »

Les bons équipements de protection individuelle

Joëlle Etienne, conseillère en prévention chez Vernafix, veille à la sécurité des travailleurs. « Nous respectons scrupuleusement les mesures de sécurité et les obligations liées à l'utilisation des produits biocides. Chaque année, nous organisons quatre « toolbox meetings » pour rafraîchir les connaissances des opérateurs sur le processus de traitement et les règles de sécurité. Les réunions se terminent par des points concrets d'amélioration et des actions. Nous mettons chaque fois en évidence un élément particulier, choisi en concertation avec les opérateurs. Ils ont récemment mis à l'ordre du jour le problème de la mobilité dans les vêtements de travail. En les impliquant et en les écoutant, vous leur faites sentir qu'ils sont soutenus et vous augmentez leur engagement, également en termes de sécurité ».

© ID/agence photo

La sécurité et la qualité revêtent la plus haute importance.

Enregistrement obligatoire

Si vous souhaitez utiliser un biocide du circuit restreint, vous devez vous enregistrer en ligne sur www.biocide.be. « Chaque année, nous nous inscrivons en tant qu'utilisateur professionnel sur le site web », déclare Amanda Vermeersch, cogérante de Vernafix. « Ce processus est très facile. Le SPF Santé publique et notre propre coordinateur environnemental externe nous informent du moment où nous devons nous réenregistrer ou nous indique s'il y a des changements à signaler. »

Étienne veille à ce que les opérateurs portent les équipements de protection individuelle nécessaires. Par exemple, des chaussures de sécurité, des lunettes de protection et des gants. Les fournisseurs le conseillent à ce sujet. « Ce n'est certainement pas un luxe », déclare Marina Dhondt, consultante en santé et sécurité chez WOOD.BE. « Nous constatons que les entreprises ne savent pas toujours quelle protection est réellement nécessaire et quels sont les dangers que présentent les produits. Par exemple, les gants portés pour l'imprégnation du bois doivent répondre à certaines normes et doivent ainsi être résistants aux produits chimiques, c'est-à-dire de type B. » Ces informations sont reprises dans l'acte d'autorisation du produit ou dans l'éventuel résumé des caractéristiques du produit (RCP) qui sont tous les deux disponibles dans la liste des produits biocides autorisés sur biocide.be.

Un bon fournisseur vaut de l'or

Vernafix a délibérément choisi un fournisseur qui la soutient largement. « Notre fournisseur s'assied autour de la table avec nous pour déterminer le processus de conservation du bois et les dosages corrects, et il en assure le suivi avec nous », affirme Freddy Vermeersch. « Trop de produit n'est ni sûr ni rentable et trop peu de produit ne rend pas le bois assez durable. En outre, notre fournisseur nous fournit les dernières « safety data sheets » ou fiches de données de sécurité qui reprennent les dangers et les risques par produit et propose des formations de sécurité pour les opérateurs. Je conseille à tous ceux qui travaillent avec des conservateurs pour bois de chercher un bon fournisseur, qui pourra leur apporter aide et conseil. »

Le SPF Santé publique informe

© ID/agence photo

Envie d'en savoir plus sur l'utilisation en toute sécurité des produits biocides, les risques qui y sont liés ou l'obligation d'enregistrement ? Vous trouverez de nombreuses informations à ce sujet sur www.biocide.be.

Vous trouverez également une brochure et une fiche d'information adaptées au secteur du bois :

- **Brochure : Biocides pour la conservation du bois - Que devez-vous savoir en tant qu'utilisateur professionnel ? (pour l'employeur/le conseiller en prévention)**
- **Fiche info : Travailler en toute sécurité avec les conservateurs pour bois - Reconnaissez les biocides et protégez-vous ! (pour les travailleurs)**

BIOCIDES ?
Je les utilise de manière raisonnée

service public fédéral
Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

.be